

Décision

Générale

colonial

Décision n° 440 Décisions concernant les Ministères

n° 440

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 avril 1963

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1963

Date du numéro

30 avril 1963

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de six cent mille francs Djibouti (600.000 F.D.), est allouée au Comité de la Croix-Rouge Française à Djibouti représenté par son Trésorier, M. C: de Précourt (compte BIC n° 10.441) Cette somme sera versée en deux fractions d'un égal montant soit : trois cent mille francs Djibouti (300.000 F.D.), la première, dès signature, la seconde au 1er juillet 1963. Cette dépense sera supportée par le Budget du Service local 1963 en son chapitre 26 – 2 – 7.